

- Sommaire
- Remerciements
- Résumé
- Sommaire
- Table des illustrations
- Acronyme
- Liste des annexes
- INTRODUCTION**
- 1 MATERIELS ET METHODES**
  - 1.1 Matériels
  - 1.2 Méthodes
- 2 RESULTATS**
  - 2.1 L'ACT-PURSAPS
  - 2.2 Ciblage des bénéficiaires des ACT du PURSAPS
  - 2.3 Les intérêts concédés de l'ACT du PURSAPS
- 3 DISCUSSIONS ET RECOMMANDATIONS**
  - 3.1 Discussions
  - 3.2 Recommandations
- CONCLUSION**
- Bibliographie
- Annexes
- Tables de matières

## Table des illustrations

### **Liste des figures**

	Pages
Figure n° 1: Concept d'une activité Argent Contre Travail .....	6
Figure n° 2: Organisation de l' ACT-PURSAPS .....	9
Figure n° 3: Logique de ciblage des ménages bénéficiaires .....	10
Figure n° 4: Visées des activités ACT.....	12

### **Liste des tableaux**

	Pages
Tableau n° 1 : Proportion du financement des ACT .....	8
Tableau n° 2 : Présentation de la période, la durée et le payement pour chaque activité ACT	13
Tableau n° 3 : Montant de l'argent cumulé d'un participant aux ACT, pendant une année....	14

### Acronyme

ACT	: Argent Contre Travail
AGEX	: AGence d'EXecution
BM	: Banque Mondiale
BVPI	: Bassins Versants et Périmètres Irrigués
CCT	: Conditional Cash Transfer
FAO	: Food and Agricultural Organization
FID	: Fond d'Intervention pour le Développement
HIMO	: Haute Intensité de Main-d'Oeuvre
IDA	: International Development Association
INSTAT	: Institut National de la STATistique
MEN	: Ministère de l'Education Nationale
MPPSPF	: Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme
OIT	Organisation Internationale pour le Travail
OMD	: Objectifs Millénaires pour le Développement
PN – BVPI	: Programme National, Bassins Versants et Périmètres Irrigués
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PRDM	: Présidence de la République De Madagascar
PUPIRV	: Projet d'Urgence pour la Préservation des Infrastructures et de la Réduction de la Vulnérabilité
PURSAPS	: Projet d'Urgence de Sécurité Alimentaire et Protection Sociale
QQQOCP	: Quoi ? Qui ? Quand ? Où ? Comment ? Pourquoi ?
RDM	: République De Madagascar
TIP	: Taux d'Insuffisance Pondérale
UNECA	: United Nations Economic Commission for Africa
UNICEF	: United Nations International Children's Emergency Found

Liste des annexes

	Pages
Annexe 1 : Les composantes du PURSAPS.....	II
Annexe 2 : Attribution de note à chaque ménage .....	III
Annexe 3 : Couverture géographique du PURSAPS .....	IV
Annexe 4 : PMT .....	V
Annexe 5 : Fiche de lecture.....	VII

## INTRODUCTION

L'Argent Contre Travail (ACT) s'agit d'un programme de filets sociaux, ciblant des populations sur la base de critères de vulnérabilité (ABDOURAHAMANE, 2016). L'ACT du Projet d'Urgence de Sécurité Alimentaire et Protection Sociale ou PURSAPS qui est le noyau de cette étude s'agit d'un financement de la Banque Mondiale/Association Internationale de Développement ou IDA (ANONYME-a, 2014). Les politiques de protection sociale sont introduites dans les pays en développement essentiellement après la Seconde Guerre mondiale et avec l'adoption des Objectifs Millénaires pour le Développement (OMD) en 2000, la protection sociale n'est plus un débat mineur au sein de la communauté internationale du développement qui stipule la nécessité de son extension (MERRIEN, 2013). Selon le Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme (MPPSPF ) (MINISTÈRE DE LA POPULATION, DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME, 2015), le Gouvernement malagasy s'est engagé dans un programme d'investissements ambitieux dans les secteurs sociaux, la croissance inclusive en étant l'objectif prioritaire. Or les ressources propres internes ne peuvent pas le satisfaire qui fait que l'endettement est l'outil principal de financement (ANONYME-b, 2014). Les financements des projets de protections sociales par des partenaires extérieurs à Madagascar sont régis par la loi 2014 – 012 du 21 aout 2014. Pour le cas du PURSAPS, la ratification du financement du projet est autorisée par la loi n° 2014- 001 du 18 juin 2014. La situation économique et sociale à Madagascar peut expliquer cette orientation politique. En effet, 71,5% de la population totale malagasy sont pauvres (INSTAT, 2014), et les extrêmes pauvres sont évalués à 52,7% (MINISTÈRE DE LA POPULATION, DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME, 2015 *ibid*) vaut 12 549 283 personnes qui compte 2 413 324 ménages, selon la base du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD, 2014) ; l'ACT-PURSAPS touche 2.8% d'entre ces ménages (ANONYME-a, sd). En termes d'environnement, le projet contient un volet pour le boisement et l'ACT s'abstient à toutes sortes d'activités pouvant engendrer d'impacts sur les forêts tropicales et les zones sujettes à érosion (ANONYME-b, sd).

La réalité contradictoire avec ce contexte est que tant de critique et de jugements négatifs sont faites concernant l'approche ACT et tant de personnes le déprécient. De là provient la problématique : en quoi consiste une assistance ACT ? Cette problématique base sur trois questions de recherches que sont :

- Qu'est-ce qu'une approche ACT ?
- Comment se procède-t-elle ? et
- Quels sont les intérêts qu'elle engendre ?

L'objectif de la présente étude est d'étaler la place de l'approche ACT dans l'amélioration de la situation économique ainsi que les conditions de vie des ménages vulnérables et très pauvres à Madagascar. Pour chaque question de recherche, on a comme objectifs spécifiques de :

- développer ce que c'est « ACT » et le ACT du PURSAPS,
- montrer le mode de ciblage des bénéficiaires des activités ACT, pour le cas du PURSAPS, et
- exposer les gains octroyés des ACT, pour le cas du même projet.

A chaque question de recherche est donnée une hypothèse :

- Une ACT est une approche de protection sociale qui donne aux ménages vulnérables et très pauvres un moyen de survie et de possibilité d'améliorer leurs situations économiques,
- Le ciblage des bénéficiaires est méthodique, atteignant les ménages qui ont vraiment besoin de l'aide, et
- L'ACT donne des avantages communautaires ainsi qu'individuels.

Les résultats attendus se subdivisent en trois résultats spécifiques se combinant à répondre à la problématique de départ, que sont :

- L'approche ACT et l'ACT-PURSAPS seront expliquées,
- Les modalités de ciblage des bénéficiaires de l'ACT-PURSAPS seront développées, et
- Les intérêts concédés de la ACT du PURSAPS seront démontrés.

## 1 MATERIELS ET METHODES

### 1.1 Matériels

#### 1.1.1 Justification du choix du thème

Madagascar connaît une vulnérabilité accrue due aux chocs socio-économiques et naturels qui compromet toutes perspectives de croissance et de développement social. Selon l'enquête périodique auprès des ménages en 2010, 81,2% sont classés comme vulnérables, 76,5% de la population vivaient dans la pauvreté (MINISTÈRE DE LA POPULATION, DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME, 2015).

Le gouvernement Malagasy a adopté la politique nationale de protection sociale en 2015 qui garantit une forme de protection sociale à 50 % de la population malagasy d'ici à 2030 (MINISTÈRE DE LA POPULATION, DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME, 2015). Elle passe par le développement de l'assistance aux personnes les plus pauvres via les transferts monétaires et les travaux à haute intensité de main-d'œuvre ou HIMO, l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, l'assistance aux groupes vulnérables et la consolidation du système contributif de sécurité sociale, selon l'UNECA (UNITED NATIONS ECONOMIC COMMISSION FOR AFRICA, 2016).

#### 1.1.2 Justification et présentation de la zone d'étude

L'évaluation de la protection sociale, à Madagascar, de la Banque Mondiale propose quelques interventions à court et moyen terme qui pourraient soulager la situation de la population la plus pauvre. Ceci inclut l'expansion des ACT existants, compléter le programme d'argent contre travail (ACT) avec un programme de transfert monétaire pour les ménages sans main d'œuvre et piloter un programme de transfert monétaire conditionnels (*Conditional Cash Transfer* (CCT)).

Le PURSAPS est l'un des projets qui a plus d'orientation vers les ACT et qui est très récent (de 2014 à 2017). Il est appuyé par la Banque Mondiale à travers le FID qui finance des programmes de ACT et des infrastructures communautaires (UNICEF, 2013).

### 1.2 Méthodes

#### 1.2.1 Démarche de vérification commune aux hypothèses

La méthodologie adoptée dans le cadre de cette étude est un élément essentiel au bienfondé des analyses qui en découlent. Cette partie donne un aperçu de la logique adoptée pour parvenir à l'objectif.

Tous les travaux ont été basés sur la bibliographie. Les documents de bases dans la réalisation de cette étude, à savoir la fiche technique du PURSAPS et le manuel de procédures des ACT PURSAPS et PUPIRV, ont été pris auprès du FID. Les autres informations ont été trouvés sur internet sous différentes formes de documents et faites par différents auteurs (organisations, personnels, documents officiels et documents de lois)

L'utilisation du logiciel « Mendeley » a facilité l'accès aux documents depuis l'ordinateur, de basculer d'un document à l'autre et de confronter les idées de différents auteurs. Le principe c'est d'ouvrir le fichier par le logiciel et quand on cherche une information, on tape, juste des mots clés ou le nom de l'auteur et le logiciel donne les correspondances.

### 1.2.2 Démarche de vérification spécifique aux hypothèses

#### 1.2.2.1 Démarche de vérification spécifique à l'hypothèse

1 : « Une ACT est une approche de protection sociale qui donne aux ménages vulnérables et très pauvres un moyen de survie et de possibilité d'améliorer leurs situations économiques. »

##### a) Démarche

La vérification de cette hypothèse a été constituée à partir des informations trouvées suivant la méthode questionnement « Quintilien » : Quoi ? Qui ? Quand ? Où ? Comment ? Pourquoi ?

Il s'agit de poser les questions de façon systématique afin de n'oublier aucune information connue

##### b) Finalités

Dans cette partie, le but n'est pas de donner la définition du terme mais d'avoir le maximum de compréhension et d'éclaircissement du sujet sans présenter autant de résultats qui vont paraître flous. Le questionnement Quintilien (QQQOCP) permet de poser les questions indispensables à une bonne délimitation du sujet, choisir sous quel angle le sujet va être traité.

1.2.2.2 Démarche de vérification spécifique à l'hypothèse 2 : « Le ciblage des bénéficiaires est méthodique, atteignant les ménages qui ont vraiment besoin de l'aide. »

*a) Démarche*

Les études et analyses sont faites principalement à partir des deux documents de bases cités dans la partie 1.2.1. Il s'agit de la compréhension du sujet et de le présenter sous une forme plus simple et plus facile à comprendre. La raison de la focalisation sur ces documents est que ces informations ne figurent ni sur le web ni dans la bibliothèque qu'on a pu visiter.

*b) Finalités*

Cette méthode réduit les erreurs et les fautes sur les résultats qu'on va évoquer si on explique le projet par analogie avec un autre ; la représentation d'une autre forme est d'apporter plus d'importance à cette étude sans recopier ce qui sont déjà dites ou présentées. Le but est que ce mémoire sera un nouveau outil, un autre référence mais surtout, plus facile à comprendre.

1.2.2.3 Démarche de vérification spécifique à l'hypothèse 3 : « L'ACT donne des avantages communautaires ainsi qu'individuels »

*a) Démarche*

Cette partie a majoritairement la même démarche de réalisation que la vérification de l'hypothèse 2, différenciée par les documents complémentaires utilisés pour mieux comprendre le sujet et pour bien cadrer la synthèse des documents. Les chiffres ont été donnés sous forme de proportions (en pourcentage) et ont été classés par unité, c'est-à-dire, regroupés pour donner aux résultats côté à côté la totalité de 100%.

*b) Finalités*

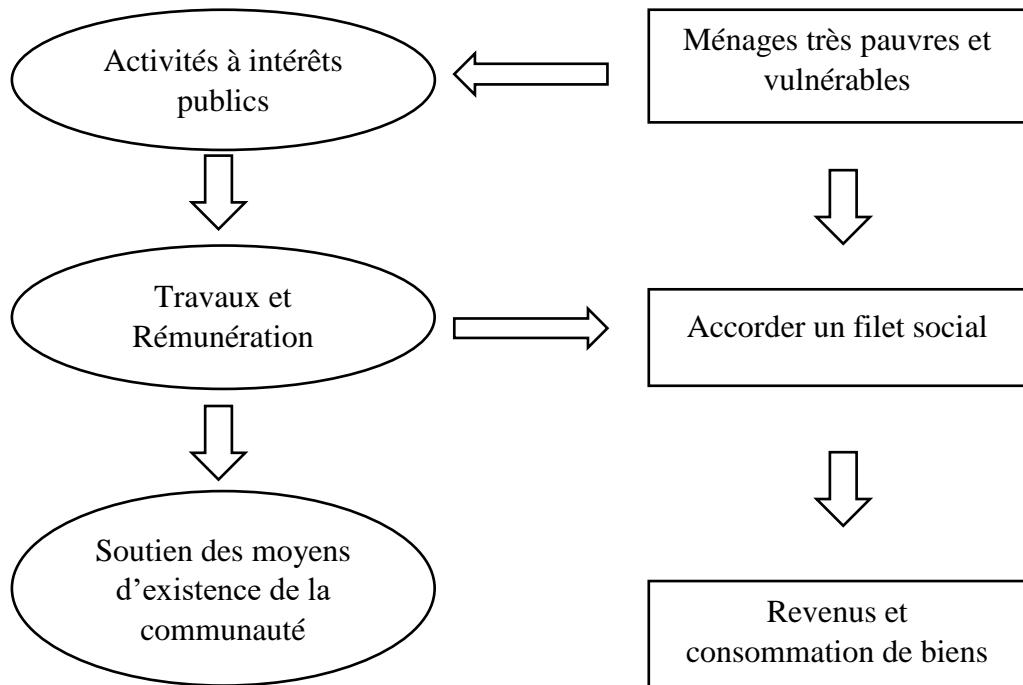
Cette démarche implique à l'avance le plus de compréhension du sujet pour faciliter l'accès aux informations nécessaires et de se rendre compte des informations manquantes. Les chiffres sont donnés en pourcentage pour faciliter la compréhension et de ne pas trop personnaliser les résultats en donnant les montants en questions.

## 2 RESULTATS

### 2.1 L'ACT-PURSAPS

#### 2.1.1 L'approche ACT

L'ACT est un programme de filet de protection sociale accordé aux ménages se trouvant dans l'extrême pauvreté et ont besoin de soutien. Ce concept se résume dans la figure suivante :



**Figure n° 1: Concept d'une activité Argent Contre Travail**

Source : auteur, 2018

L'ACT est un des programmes de travaux publics afin de soutenir des ménages vulnérables, en insécurité alimentaire et/ou affectés par une crise en échange de la fourniture de main-d'œuvre notamment à travers des projets de petite construction et réhabilitation requérant une forte intensité de main-d'œuvre. Les deux principaux objectifs des programmes de travaux publics sont premièrement, offrir des possibilités de revenus et augmenter la consommation de biens ; et deuxièmement, construire ou réparer des actifs et petites infrastructures qui sont essentiels pour soutenir les moyens d'existence d'une communauté. Ce programme peut répondre tant à la pauvreté temporaire que chronique et accroître le nombre d'actifs, contribuant ainsi à réduire la pauvreté à moyen et long terme.

L'ACT se fait dans des domaines aussi variés que la gestion de l'eau, la construction et la réhabilitation de barrages et bassins d'eau de pluie, des systèmes d'irrigation à petite échelle et des réservoirs d'eau de pluie pour les ménages; la gestion des terres par conservation des sols, boisement, reboisement, stabilisation des dunes de sable; le développement rural notamment la réhabilitation des pistes de desserte; la promotion de l'emploi rural décent offrant des possibilités d'emploi meilleur et plus nombreux dans l'agriculture et les zones rurales; et l'adaptation au changement climatique qui s'oriente aux terrassements, plantation de variétés tolérantes au sel dans les zones côtières, construction de barrières de protection contre les tempêtes et montées du niveau de la mer (FAO, 2013)

Selon la (FAO, 2015), la protection sociale, en particulier l'ACT consiste en un ensemble de mesures par lesquelles :

- Les pauvres bénéficient d'aides en espèces ou en nature ;
- Les personnes vulnérables sont protégées des risques ;
- Les personnes marginalisées jouissent d'une meilleure situation sociale et d'une reconnaissance de leurs droits.

Il comprend trois grands volets qui sont l'aide sociale, l'assurance sociale et les programmes visant le marché du travail.

### 2.1.2 Le PURSAPS

Le PURSAPS œuvre dans deux sections précises qui sont le maintien d'une capacité essentielle de production agricole, effectué par le Programme National de Bassin Versant et Périmètres Irrigués (PN-BVPI) et l'offre d'un filet de protection sociale aux populations vulnérables (ANONYME-a, 2014).

Il finance des activités ACT de juin 2014 à juin 2017, en deux interventions par an, équivalent de six à sept interventions pendant ces trois années. Les ACT ainsi financées contiennent des activités régulières et de long terme et les activités post-catastrophes (ANONYME-a, sd).

### 2.1.3 Financement du projet

Le PURSAPS est un projet financé par la BM par l'intermédiaire de l'IDA qui compte déjà 134 financement à Madagascar entre 1973 et 2012. L'IDA continue d'en financer encore jusqu'à aujourd'hui (ANONYME, 2012). Le financement, ainsi que les rémunérations des bénéficiaires se font selon une organisation et logique bien définie qui

seront représentées par le tableau ci-après avec des pourcentages d'argent transférés pour chaque agence, le pourcentage pour l'ACT par rapport à l'enveloppe globale donnée au FID, celle des Agences d'EXecution (AGEX) et les ménages bénéficiaires par rapport au montant octroyé pour l'ACT.

**Tableau n° 1 : Proportion du financement des ACT**

Désignation	BVPI	FID	AUTRES VOLETS (FID)	ACT (FID)	AGEX	AUTRES DEPENSES	BENEFICIAIRE
<b>Pourcentage</b>	65	34	41	59	10 à 12	Au maximum 15	Au minimum 75
<b>Total</b>	100		100			100	

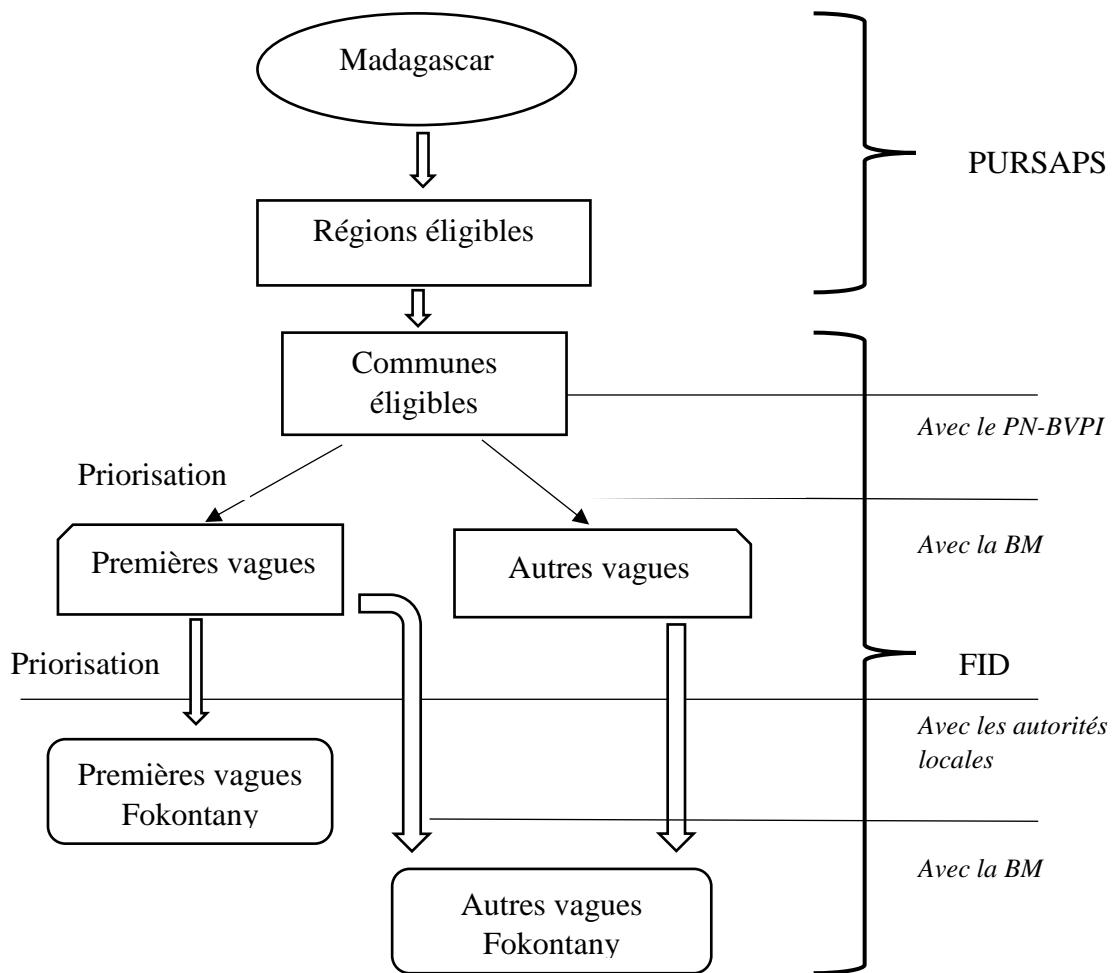
Source : auteur, 2018

Selon le document (ANONYME-b, sd), l'intervention du FID est une composante, intitulé « Pourvoir un filet social pour les populations pauvres », du projet PURSAPS dont l'autre qui est la « Restauration et maintien de la capacité de production agricole est sous la responsabilité du PN-BVPI. Cette composante se décline en trois sous composantes dont l'ACT en fait partie. Près de trente-cinq pourcent (35%) du prêt total est accordé au FID pour ses interventions dont plus de la moitié (59%) sont destinés pour la réalisation du volet ACT. La réalisation du projet fait appel à des partenaires de services comme les AGEX, qui sont indépendantes du FID et dont le coût est inférieur à douze pourcent (-12%) du financement. Les AGEX sont des consultants externes pour l'encadrement des activités ACT. Il existe aussi d'autres dépenses financées par le FID, destinées à l'achat des petits matériels et outillages, matériaux, boîte à pharmacie, savons, matériels de protection, confection de panneau de chantier, au transport de ces matériels et outillages vers le Fokontany, édition et production des cartes des bénéficiaires ; comptent quinze pourcent (15%) au maximum. La majorité du montant total est destinée à la rémunération des bénéficiaires, qui sont les personnes sélectionnées pour effectuer les travaux ; elle compte au minimum soixante-quinze pourcent (75%).

## **2.2 Ciblage des bénéficiaires des ACT du PUPSAPS**

### **2.2.1 Ciblage de la localité**

L'ACT-PURSAPS est une sous composante du projet sous la responsabilité du Fond d'Intervention pour le Développement (FID). La concrétisation de la mission nécessite une bonne organisation par l'Agence.



**Figure n° 2: Organisation de l' ACT-PURSAPS**

**Source :** auteur, 2018

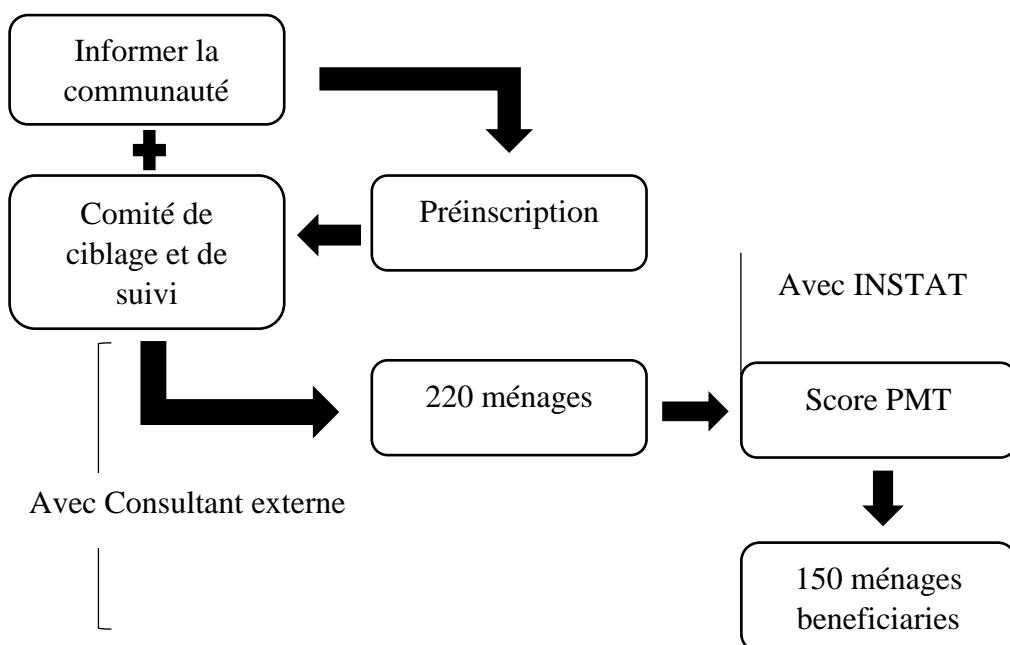
L'obtention du financement se fait suite à la demande du gouvernement qui est ensuite étudiée et validée par le bailleur ; lui donne ensuite de l'argent pour la réalisation du projet en terme de prêt. Le projet délimite à l'avance les zones d'interventions ainsi que les régions (ANONYME-a, 2014).

Le FID par l'intermédiaire des partenaires/prestataires dans le cadre de l'ACT, est l'agence responsable de l'ACT suivant le manuel de procédure du projet. Ce manuel précise la démarche permettant de définir le choix des activités objets d'intervention, les communes éligibles et les Fokontany. Les communes d'interventions sont définies par croisement de la liste des communes d'interventions du PN -BVPI qui est le responsable de la composante « Restauration et maintien de la capacité de production agricole », comme étant détaillé en Annexe 1. Les communes ainsi obtenues sont dites communes

éligibles. Pour la première vague, la sélection des communes d'intervention, parmi les communes éligibles, se fait par ordre de priorité de chaque commune éligible. Ladite priorisation s'opère par le nombre de population et l'abondance des travailleurs, le Taux d'Insuffisance Pondérale (TIP), le taux de scolarisation et le taux de mortalité infantile. Quant aux autres vagues de communes, faisant l'objet d'une étude d'impact, les interventions ne commencent qu'après la mise en place de la situation « zéro » ou « baseline ». Après, ces communes sont stratifiées par le FID suivant le degré d'accessibilité et l'éligibilité des communes stratifiées s'effectue aléatoirement aussi ; de même pour le choix des communes-témoins servant pour l'étude d'impact du projet. Pour la sélection de la première vague de Fokontany, les décisions sont données par les administrations de la commune éligible contenant les fokontany et par des acteurs des secteurs susceptibles d'être concernées. Pour les autres vagues, les fokontany seront priorisés de la même façon que durant le choix des premières vagues de communes (ANONYME-a, sd).

### 2.2.2 Ciblage de l'individu.

Le projet n'arrivera pas à toucher directement tous les ménages très pauvres. Dans le cadre de l'efficacité du programme, le ciblage du bénéficiaire est un paramètre très important. Il implique aussi des cadrages en dehors du FID ; et la figure suivante résume le processus :



### **Figure n° 3: Logique de ciblage des ménages bénéficiaires**

Source : auteur, 2018

Le début du ciblage s'agit de l'information de la communauté sur le projet et ceci se combine avec l'élection d'un comité de ciblage et de suivi où l'on doit trouver le chef de Fokontany et/ou son adjoint suivi des personnes membres des organisations ou des établissements existants sur le lieu. Il est composé de quatre à huit (4 à 8) personnes. Ces comités sont formés pendant deux jours pour assurer le recrutement des ménages très pauvres. Les ménages intéressés, en raison de l'assemblée d'information se préinscrivent pour être étudiés et être parmi les sujets qui vont effectuer le travail. Le comité de ciblage et de suivi sera appuyé par un consultant externe durant les étapes qui vont suivre, notamment sur les besoins de collecte de données. Le comité de ciblage présélectionne, parmi les ménages préinscrits, 220 ménages selon les critères de pauvreté suivants :

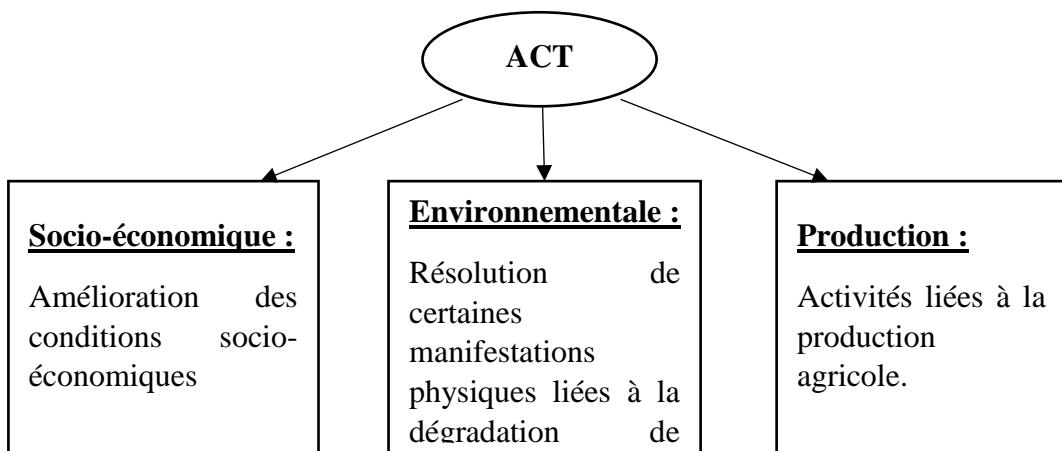
- La possession d'une carte d'identité nationale par le chef de famille,
- La propriété de ses moyens de productions,
- La possession de bovin, porc, mouton ou chèvre, et
- La disposition de source de revenus supplémentaires.

Les ménages seront notés selon ces critères et selon le système de notation décrit en Annexe 2. Dans le cas où les noms des préinscrits n'atteignent pas ce chiffre, le FID doit étendre la sensibilisation et la sélection d'un autre Fokontany le plus proche. Le classement des ménages se fait par le modèle « Proxy Means Test » (degré de pauvreté/vulnérabilité) qui va permettre de sortir une liste définitive de 150 ménages bénéficiaires du Fokontany (ANONYME-a, sd).

## 2.3 **Les intérêts concédés de l'ACT du PURSAPS**

### 2.3.1 **Les activités objets d'une ACT**

Les activités, objets d'interventions, sont obligatoirement des activités apportant des intérêts communautaires. Pour l'ACT-PURSAPS, ces activités sont de trois grandes visées, indiquées par la figure ci-après.



**Figure n° 4: Visées des activités ACT**

Source : auteur, 2018

#### 2.3.1.1 A visée socio-économique

Les activités effectuées dans cette catégorie améliorent les conditions socio-économiques de la communauté comme la réfection de pistes pour l'évacuation des produits et la circulation des biens et personnes, les dispositifs d'adduction d'eau potable ou autres.

#### 2.3.1.2 A visée environnementale

Ce genre d'activité contribue à la mise en œuvre d'activités qui résolvent certaines manifestations physiques liées à la dégradation de l'environnement immédiat du terroir cible, à savoir la stabilisation des *lavaka*, un reboisement communautaire dans les réserves forestières, la restauration des mangroves, la fixation des dunes, l'éradication des plantes envahissantes, l'aménagement de bassins versants, et la mise en place de dispositifs de lutte contre l'incendie des espaces boisés.

#### 2.3.1.3 A visée productive

Certaines activités sont liées à la production agricole soit pour la communauté en général soit pour des composantes spécifiques de la communauté :

- Curage des canaux d'irrigation et stabilisation/ protection des berges des canaux,
- Mise en place de champs de culture communautaire pour l'approvisionnement des cantines scolaires et / ou des sites de nutrition, et
- Arboriculture fruitière ou culture de rente comme le giroflier, le caféier, ou le litchi.

### 2.3.2 Financement du bénéficiaire

Les ménages sélectionnés participent au programme pour une durée de trois ans à hauteur total de quarante-cinq (45) jours par an et qui se répartissent en deux périodes.

**Tableau n° 2 : Présentation de la période, la durée et le payement pour chaque activité ACT**

Intervention	Période	Durée pendant la période (jours)	Durée dans une semaine (jours)	Date de payement (jours après calendaire)	Jours payés (maximum)
1	Janvier à Juin	25	4 ou 5	15	8
				A la fin des travaux	Restes
2	Août à Décembre	20	4 ou 5	15	8
				A la fin des travaux	Restes

Source : auteur, 2018

Le volume budgétaire alloué à une commune, au prorata du nombre de population, détermine le nombre d'activités à financer et le Fokontany qui va en bénéficier. La première intervention de travail est réalisée le mois du Janvier au mois de Juin pour une durée de 25 jours, dont la mise en œuvre est en coordination avec les sous-activités agricoles et les cultures de subsistances. La deuxième période est du mois d'Août à Décembre et compte au total 20 jours qui a pour but essentiellement de soutenir les ménages pendant la période de rentrée scolaire. Le nombre de jour de travail par semaine est fixé à 4 jours, ou en exception 5 jours dans des cas très précis avec l'autorisation après demande exprimée par l'AGEX et le comité de ciblage et de suivi. L'objectif est de laisser aux bénéficiaires suffisamment de temps pour d'autres activités. Le paiement des bénéficiaires se fait en deux temps ; le premier s'effectue après 15 jours du début du travail. Pour ce premier paiement, le bénéficiaire reçoit les rémunérations cumulées d'au plus huit jours de présence ; les restes sont payés après la fin du travail. La somme obtenue par le bénéficiaire est résumée dans le tableau suivant, rappelant qu'une journée de travail vaut 3 000 Ariary.

**Tableau n° 3 : Montant de l'argent cumulé d'un participant aux ACT, pendant une année**

PREMIERE INTERVENTION		DEUXIEME INTERVENTION	
Paiement	Montant (Ariary)	Paiement	Montant (Ariary)
1 <sup>er</sup> Paiement	24 000	1 <sup>er</sup> Paiement	24 000
2 <sup>ème</sup> Paiement	51 000	2 <sup>ème</sup> Paiement	36 000
Total	75 000	Total	60 000
	Total par an	135 000 Ariary	

**Source : auteur, 2018**

En une année, à participation complète, un ménage bénéficiaire de rémunération par des ACT du PURSAPS gagne 135 000 Ariary dont 75 000 Ariary sont obtenus pendant la première intervention de l'année et 60 000 Ariary pour la deuxième. Le participant peut quitter le programme à n'importe quel moment quand il trouve une activité source de revenu plus rémunératrice et il sera remplacé par un autre de la liste des 200 personnes de départ (ANONYME-a, sd).

### 3 DISCUSSIONS ET RECOMMANDATIONS

#### 3.1 Discussions

##### 3.1.1 La protection sociale

###### 3.1.1.1 Historique

La protection sociale a longtemps été considérée comme un instrument peu approprié pour les pays en développement. Toutefois, à la fin des années 1990, le déenchantement vis-à-vis des résultats des programmes d'ajustement économique, la crise asiatique de 1997 de même que la prise de conscience renforcée des effets négatifs de la pauvreté des nations et de la paupérisation des populations ont pour effet de modifier le paradigme dominant. La protection sociale devient un instrument privilégié pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement. La Banque mondiale élève la protection sociale au rang des instruments principaux des stratégies de réduction de la pauvreté à l'échelon international (« gestion du risque social », *social risk management*).

Jusqu'au début des années 1990, la protection sociale constitue un thème marginal dans la réflexion sur le développement. La raison principale tient à ce que ce thème est associé, soit à la sécurité sociale des pays riches, soit à des programmes d'assurance sociale contributive destinés aux salariés du secteur moderne.

Les politiques de protection sociale sont introduites dans les pays en développement essentiellement après la Seconde Guerre mondiale. Selon les termes de la Convention n° 102 de l'Organisation Internationale pour le Travail (OIT) datant de 1952, elles comprennent des politiques de sécurité sociale pour protéger les travailleurs contre les risques sociaux. La Convention n° 102 définit les neuf domaines dans lesquels doit intervenir la sécurité sociale : l'accès aux soins de santé, l'assurance maladie, le chômage, la retraite, les accidents du travail, les allocations familiales, l'assurance maternité, l'assurance invalidité et les pensions de survivants. Elle définit également le niveau minimal des prestations qui doivent être fournies (MERRIEN, 2013).

###### 3.1.1.2 Typologie de Protection Sociale

La Protection Sociale à Madagascar comprend trois principaux piliers :

- L'assistance sociale
- Les services d'action sociale
- La sécurité sociale

### 3.1.2 Assistance sociale

Il s'agit des transferts sociaux ou filets sociaux de sécurité non contributifs qui ciblent la frange de populations très pauvres et/ou vulnérables, à plus haut risque. Ce programme vise à fournir des aides en espèces ou en nature afin qu'elle puisse satisfaire leurs besoins fondamentaux dont spécifiquement la consommation de base. En général, elle est considérée comme un soutien qui permet à la fois de renforcer le capital humain des ménages victimes des chocs et d'éviter leur basculement dans une pauvreté plus profonde. Cette aide peut revêtir deux formes à savoir les transferts monétaires conditionnels et non conditionnels (MINISTÈRE DE LA POPULATION, DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME, 2015).

### 3.1.3 Pauvreté et vulnérabilité

Les ménages pauvres sont ceux qui ont un revenu annuel de 535 603 Ariary soit 1 470 Ariary par jour et l'extrême pauvreté se définit dans un seuil de 374 941 Ariary soit 1 030 Ariary par jours (MINISTÈRE DE LA POPULATION, DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME, 2015, *ibid*). La vulnérabilité est l'incapacité plus ou moins grande d'un individu, d'un groupe ou d'une collectivité à faire face à un risque (ABDOURAHAMANE, 2016). Les individus vulnérables présentent une probabilité de plus de 50% de tomber dans la pauvreté à court terme. Cette vulnérabilité touche principalement les zones arides du sud, les zones cycloniques, les ménages ruraux, les familles nombreuses, les familles avec plusieurs enfants en bas âges ou les ménages dont le chef est sans instruction ou agriculteur (MINISTÈRE DE LA POPULATION, DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME, 2015, *ibid*).

### 3.1.4 Le FID

Le Fond d'Intervention pour le Développement est une association créée en 1993, reconnue d'utilité publique. Il a pour objet social de mobiliser des financements afin de promouvoir, de financer et de réaliser des projets communautaires à caractères économique et social, des renforcements de capacité des divers acteurs de développement au niveau local (ANONYME, 2018). La Banque Mondiale appuie l'ACT- PURSAPS à travers le FID pour la raison qu'elle a pu répondre de manière efficace aux situations d'urgence récurrentes à Madagascar à travers ces activités (UNICEF, 2013).

### 3.1.5 Choix des intervenants

L'objectif en du projet PURSAPS en termes de ACT est d'appuyer 66 400 ménages.

#### 3.1.5.1 Localités

Les zones d'interventions sont des régions affectées par l'invasion acridienne et la sécheresse où la capacité agricole doit être restaurée et maintenue, et les régions hautement productrices de riz où la capacité de production doit être maintenue et augmentée pour prévenir d'autres pertes (voir annexe 3). Le nombre de communes bénéficiaires est de tel sorte qu'elles atteignent le nombre de Fokontany cible à chaque intervention. Pour la première vague, le nombre de Fokontany est de 73 et les autres vagues comportent de plus les Fokontany témoins. Ces derniers serviront à l'étude d'évaluation d'impact.

#### 3.1.5.2 Individus

Pour la vagues 1, les bénéficiaires sont de 10 950 ménages et les 55 450 restes pour les autres vagues. La liste de 220 (200+20) personnes s'explique comme suit :

- Les 200 premiers ménages présélectionnés de la liste feront l'objet d'une collecte de données.
- Les autres 20 ménages serviront de réserve en cas d'absence des ménages prioritaires. La priorisation s'effectue par l'intermédiaire du résultat de la collecte de données PMT.

Le premier filtrage pour les bénéficiaires est que le salaire est très bas (3 000 Ariary par jours). Dans ce cas, seules les ménages très pauvres qui sont intéressés et le programme ne les privent pas des opportunités en les laissant quitter à tout moment des travaux quand ils trouvent d'autres activités plus bénéfiques (ANONYME-a, sd).

#### 3.1.5.3 PMT (Proxy Means Test)

Le PMT est une méthode d'estimation du revenu et de la consommation des ménages. En effet, dans la plupart des cas il est difficile de demander ces informations. Cette méthode procède à des enquêtes utilisant des paramètres influençant et reflétant les

réponses attendues et les traiter statistiquement afin de poursuivre l'intervention (ANONYME-c, sd). Un détail de cette méthode est inséré en Annexe 4.

### 3.1.6 Périodes de travail ( ACT-PURSAPS)

#### 3.1.6.1 Par rapport au calendrier cultural

Les activités ACT sont mises en œuvre durant la période dite de soudure durant laquelle les ménages ruraux ont vraiment besoin d'une autre source de revenus. Cette période se situe durant la saison de pluies et avant la moisson en général.

#### 3.1.6.2 Par rapport à la rentrée scolaire

La deuxième période d'intervention d'Août au mois de Décembre soutient les ménages pour le besoin en argent à la rentrée scolaire (ANONYME-a, sd). L'année scolaire pendant ces trois ans (2014 à 2017) ont débutées en mois d'Octobre (MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, 2018).

#### **Tableau n° 4 : Rentrée scolaire de 2014 à 2017**

Année scolaire	2014 - 2015	2015 - 2016	2016 - 2017
Rentrée scolaire	06 octobre	05 octobre	03 octobre

Source : auteur, 2018

### 3.1.7 Critères d'éligibilité des activités ACT

Pour être éligible, une activité ACT doit répondre aux critères ci-après.

#### 3.1.7.1 Critère social

L'activité ACT a été sélectionnée par la communauté et doit présenter d'intérêts communautaires (biens publiques).

#### 3.1.7.2 Critère technique

L'activité est de faible technicité et réalisable par des matériels et outillages courants tels l'*angady*, les pelles, les pioches, soubiques et autres. Elle doit être réalisable sous le système Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO), utilisant beaucoup de main-d'œuvre.

#### 3.1.7.3 Critère financier

Les dépenses pour une telle activité ne doivent pas requérir plus de 25% du montant du financement apporté par le FID. Au minimum 75% est utilisé à payer les bénéfices des ménages sélectionnés.

#### 3.1.7.4 Critère environnemento-social

Une activité ACT ne doit pas engendrer :

- une réinstallation involontaire des personnes,
  - un retrait involontaire des terres,
  - une restriction involontaire de l'accès à des parcs et des aires protégées, et
  - des impacts sur les zones sensibles (forêts tropicales, zone sujette à érosion, et autres).
- (ANONYME-b, sd)

### 3.2 **Recommandations**

Comme étant un projet d'urgence, l'ACT – PURSAPS a d'impact immédiat, des intérêts à court et moyen termes. Pour un tel programme, la mise en place d'une structure de relève est difficile, et à la fin du projet les bénéficiaires vont attendre un nouveau projet. On doit se focaliser donc dans des activités ACT et des projets qui donnent aux ménages bénéficiaires les mêmes bénéfices (comme le cas du présent projet étudié) mais que les activités d'interventions soient des biens qui vont leurs donner encore de travail ou d'autres sources de revenus dans le long terme, même après la fin du projet ; par exemple les voies de communications, des marchés communaux ou autres.

La sélection des ménages bénéficiaires peut engendrer des problèmes sociaux qui nécessite des mesures protectrices. Le développement de l'approche ACT vers un système de filet de protection sociale plus productif et plus développeur qui contribue notamment à l'amélioration de la situation de nutrition et de sécurité alimentaire est aussi nécessaire. Après le projet, les bénéficiaires doivent être capable de prévenir les catastrophes et les crises ainsi que d'anticiper, d'absorber, de s'adapter d'une manière rapide efficace et durable.

En plus, on ne constate la présence de l'Etat ni dans les financements ni dans la réalisation du projet. Ceci donne aux bailleurs énormément de pouvoir dans l'imposition de ce qu'ils veulent faire qui aura un risque de délaissé des travaux prioritaires et des problèmes dans la gestion de l'argent et de la politique. Des mesures d'accompagnements aussi doivent être inclus dans ces projets par rapport aux inflations et les taux d'échanges,

surtout pour le Dollar (\$ ou de l'Euro (€), pour assurer la bonne marche et l'efficacité du projet pendant toute sa réalisation.

## CONCLUSION

Cette étude a permis l'explication de la place de l'ACT, en particulier celle du PURSAPS, vis-à-vis de la pauvreté et de la vulnérabilité de la population à Madagascar. Les résultats montrent que l'ACT est une forme de protection sociale qui donne un travail rémunérant aux ménages se trouvant dans l'extrême pauvreté et de vulnérabilité. On a pu voir aussi que les activités ACT sont des travaux faisables par les personnes se trouvant dans la pauvreté, n'exigeant pas de compétences techniques ou de matériels sophistiqués.

Les projets qui financent les ACT, en particulier le PURSAPS ne peut pas aider tous les ménages pauvres et tous les vulnérables, et seul une partie d'entre eux bénéficient directement du projet. L'intervention est donc précédée de différents processus et étapes de ciblage pour obtenir une liste de bénéficiaires très appropriée parmi les ménages pauvres souhaitant participer aux activités. Ce ciblage débute au choix des régions de couverture du projet jusqu'à la sélection de l'individu à participer. Les ménages ainsi sélectionnés ne sont pas les seuls à bénéficier du projet ; les objets des activités vont donner des biens communs qui serviront à l'ensemble de la population.

On peut dire que toutes les hypothèses posées dans le cadre de cette étude ont été vérifiées, mais il est nécessaire de préciser pour la première hypothèse concernant la description du terme ACT que dans le contexte d'un projet comme le présent cas, on n'octroie ce privilège qu'à une partie de cette catégorie de population. Comme perspective, se focaliser dans des activités ACT à vocations économique et donnant des intérêts dans le long terme serait très intéressant.

## 4 Bibliographie

### Article scientifique

- ANONYME-c. (sd). PMT-based social registries. Measuring income and poverty using Proxy Means Tests. 1, 2 : WORLD BANK GROUP.

### Livres et rapports

- ABDOURAHAMANE, H. (2016). Filets Sociaux pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle en Afrique de l' Ouest. Lomé.
- ANONYME-a. (2014). PURSAPS - AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES. Antananarivo: République De Madagascar (RDM).
- ANONYME-a. (s.d.). Manuel de procédure pour les ACT - PUPIRV et PURSAPS: FID.
- ANONYME-b. (2014). Loi 2014 - 012. Antananarivo: Présidence De la République de Madagascar (PRDM).
- ANONYME-b. (s.d.). Fiche technique du PURSAPS: FID.
- FAO. (2013). Directives concernant les programmes de travaux publics:argent-, coupons- et vivrescontre-travail. Pakistan.
- FAO. (2015). La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture (SOFA). Protection sociale et agriculture : Briser le cercle vicieux de la pauvreté rurale.
- INSTAT. (2014). Enquête nationale sur le suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Antananarivo.

- Merrien, F.-X. (2013 ). La protection sociale comme politique de développement : un nouveau programme d'action international.
- Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme. (2015). Politique nationnal de protection sociale. Antananarivo.
- UNICEF. (2013). UNICEF Madagascar recrute un consultant international. Antananarivo.
- UNITED NATIONS ECONOMIC COMMISSION FOR AFRICA. (2016). Profil de pays : Madagascar. Addis-Abeba.

#### Webographie

- ANONYME. (2012). WORLD BANK PROJECT DATA- MADAGASCAR. Historique de financement Banque Mondiale à Madagascar Récupéré sur [fr.calameo.com/read/0002462554bd343eb53e5](http://fr.calameo.com/read/0002462554bd343eb53e5) . Consultée le 18 – 02 – 2018.
- ANONYME. (2018). Récupéré sur Stakeholder Profile: Madagascar - Fonds d'Intervention pour le Développement.: [socialprotection.org/institutions/madagascar-fonds-d'intervention-pour-le-developpement-fid-funds-development](http://socialprotection.org/institutions/madagascar-fonds-d'intervention-pour-le-developpement-fid-funds-development) . : SOCIALPROTECTION.ORG. Consultée le 18 – 02 – 2018.
- MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE. (2018). Ministère de l'éducation nationale. Récupéré sur [www.education.gov.mg/rentrée-scolaire-20162017-enseignants-eleves-et-parents-fidèles-au-rendez-vous/](http://www.education.gov.mg/rentrée-scolaire-20162017-enseignants-eleves-et-parents-fidèles-au-rendez-vous/) . Consultée le 24 – 02 – 2018.
- MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE. (2018). Ministère de l'éducation nationale. Récupéré sur: [http://www.education.gov.mg/calendrier-scolaire-20152016/](http://http://www.education.gov.mg/calendrier-scolaire-20152016/) ; consultée le 24 – 02 – 2018.

- PNUD. (2014). MADAGASCAR. Récupéré sur [www.mg.undp.org/content/madagascar/fr/home/countryinfo.html](http://www.mg.undp.org/content/madagascar/fr/home/countryinfo.html) . Consultée le 10 – 02 – 2018.

# ANNEXES

## **Annexe 1 : Les composantes du PURSAPS**

### **Les composantes du projet**

Le projet PURSAPS s'articule comme suit :

**Composante A** : Restauration et maintien de la capacité de production agricole.

Sous la responsabilité du Programme National, Bassins Versants et Périmètres Irrigués – PN-BVPI déclinée en 2 sous- composantes :

*Sous composante A1 :*

- Intensification agricole
- Réhabilitation des réseaux hydro-agricoles
- Contrôle des invasions acridiennes

*Sous composante A2 :*

- Régistration foncière et opération « Cash for Tree »
- Assistance technique de l'Observatoire foncier
- Système d'alerte précoce aux désastres naturels

**Composante B** : Pourvoir un filet social pour les populations pauvres.

Sous la responsabilité du Fonds d'Intervention pour le Développement (FID).

**Composante C** : Fonds de contingence en cas de catastrophes naturelles.

**Composante D** : Gestion du Projet.

**Source : Fiche technique du PURSAPS**

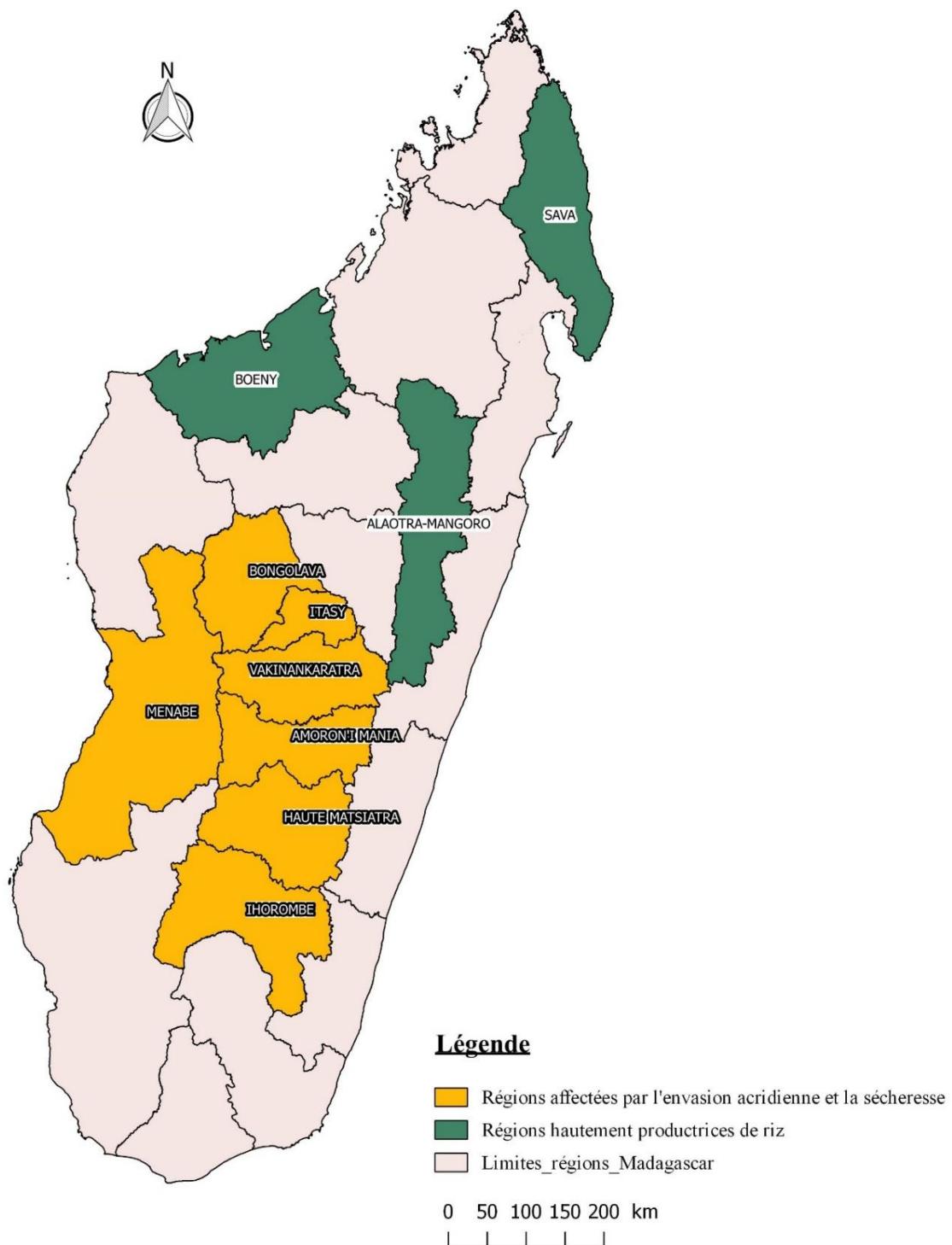
## **Annexe 2 : Attribution de note à chaque ménage**

Exemple :

MENAGE	INFORMATION SUR LE MENAGE	NOTE
Nom du chef de famille	Possession d'une carte d'identité nationale par le chef de famille	OUI = 1 NON = 0
	Le ménage est propriétaire de ses moyens de production	OUI = 1 NON = 0
	Le ménage dispose de bivin, porc, mouton ou chèvre	OUI = 1 NON = 0
	Le ménage dispose de source de revenus supplémentaires	OUI = 1 NON = 0

**Source : Manuel de procédure pour les ACT - PUPIRV et PURSAPS**

### Annexe 3 : Couverture géographique du PURSAPS



Source : Auteur

Données : Manuel de procédure pour les ACT - PUPIRV et PURSAPS

## **Annexe 4: PMT**

Le concept de test des moyens de substitution est généralement compris comme utilisant les caractéristiques observable du ménage ou de ses membres pour estimer leurs revenus ou leur consommation, lorsque d'autres données sur le revenu (fiches de salaire, déclarations de revenus) sont indisponibles ou non fiables. Comme son nom l'indique, les estimations de revenus obtenues sont à leur tour utilisées pour les moyens - tests, c'est-à-dire déterminer si un ménage ou un individu peut bénéficier d'un programmes de filets de sécurité sociale. Si leur revenu estimé tombe en dessous d'un certain seuil, ils sont réputés éligibles au soutien ; si le revenu est supérieur au seuil, le soutien est retiré. Tout au long de ce guide, nous examinerons d'autres raisons possibles d'employer la méthodologie PMT, les techniques utilisées pour créer et appliquer les modèles PMT et regarder certains des défis associés à l'application pratique de PMT.

### **Qu'est-ce que le « Proxy Means Test » ?**

Le « Proxy Means Test » nous permet d'estimer le revenu ou la consommation si précis les mesures sont indisponibles ou difficiles à obtenir. Dans de nombreuses situations, nous pourrions ne pas être capable de dire combien une famille gagne ou dépense chaque mois. Même les membres du ménage eux-mêmes pourraient ne pas être en mesure de dire, ils tiennent rarement des dossiers détaillés. Cependant, nous pouvons faire une estimation éclairée basée sur les caractéristiques du ménage. Nous savons que, toutes choses restant égales, une famille vivant dans une maison de brique-mur sera probablement en mesure de se permettre plus par rapport à une famille vivant dans une maison en argile. Le type de mur est notre "Proxy", parce que nous pouvons l'utiliser pour approximer notre valeur d'intérêt-le ménage revenu ou consommation.

Naturellement, l'utilisation d'une seule valeur de proxy rendra nos estimations très imprécise - il y a encore une grande variabilité des revenus, même entre les familles dans des maisons en argile. Mais nous ne devons pas nous limiter à un seul proxy. Si nous voyons cela., en moyenne, les familles riches vivent non seulement dans des maisons aux murs de briques, mais aussi bétail, comme les bovins, nous pourrions ajouter la « possession de bétail» comme autre variable de substitution. Et nous n'avons pas besoin de nous arrêter là ; nous pouvons imaginer ajouter des couches d'autres variables proxy,

jusqu'à ce que nous obtenons un modèle de PMT - un ensemble de variables et de poids qui leur sont associés prédit avec précision le bien-être de différents ménages. En pratique, la plupart des modèles PMT utilisent plus d'une douzaine de variables différentes.

### Pourquoi avons-nous besoin de mesurer le revenu / la consommation?

Le nom proxy signifie que le test suggère que les moyens de tests (en s'assurant que la sécurité sociale avantages nets ne seront distribués aux ménages qui sont assez pauvres pour satisfaire critères de revenu) est son objectif principal. Cela est vrai et l'utilisation de PMT pour le ciblage est quelque chose que nous allons nous concentrer ici. Il convient de noter, cependant, que le même modèle peut avoir quelques autres utilisations. Par exemple, comparer les scores PMT au fil du temps et entre les régions peuvent aider à évaluer l'efficacité des politiques sociales. Depuis les questionnaires PMT sont généralement plus courts et plus faciles à administrer que les enquêtes de consommation à part entière, nous peut également les utiliser pour obtenir un instantané rapide des taux de pauvreté dans une localité donnée et à un moment donné ou temps donné.

**Source: WORLD BANK GROUP (s.d.).**

### Annexe 5 : Fiche de lectures

<b>AUT EUR</b>	<b>EDIT EUR</b>	<b>VILL E</b>	<b>DATE</b>	<b>TITRE</b>	<b>PA GE</b>	<b>EXTRAIT et emplacement dans le texte</b>
ANO NYM E	SOCI ALPR OTEC TION. ORG		2018	Stakeholder Profile: Madagascar - Fonds d'Intervention pour le Développement pour le Développement		<p>Description</p> <p>Le Fonds d'Intervention pour le Développement – FID – est une association créée en 1993, reconnue d'utilité publique suivant le décret N°9344 du 27 janvier 1993 et régie par l'ordonnance N°60-133 portant régime général des associations.</p> <p>Selon ses statuts, il a pour objet social de mobiliser des financements afin de promouvoir, de financer et de réaliser des projets communautaires à caractère économique et social, des renforcements de capacité des divers acteurs de développement au niveau local.</p> <p><b>3.1.4)</b></p>
ANO NYM E	WORL D BANK PROJE CT DATA - MAD AGAS CAR		2012	Historique de financement Banque mondiale à Madagascar	1-7	<p>Tableaux montrant l'ordre, la date et les détails techniques des projets.</p> <p><b>2.1.3)</b></p>

ANO NYM E-a	République De Madagascar	Antananarivo	2014	PURSAPS - AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES.	1	<p>LOI N° 2014- 001 Autorisant la ratification de l'Accord de Prêt relatif au financement du Projet D'Urgence de Sécurité Alimentaire et Protection Sociale (PURSAPS) entre la République de Madagascar et l'Association Internationale de Développement (IDA)</p> <p><b><u>INTRODUCTION)</u></b></p> <p><b>EXPOSE DES MOTIFS</b></p> <p>Suite à la requête du Gouvernement Malagasy, l'IDA lui a octroyé un prêt.</p> <p><b><u>2.2.1)</u></b></p> <p>1</p> <p><b>OBJECTIF DU PROJET</b> Contribuer à la restauration de la sécurité alimentaire et de la protection sociale des populations vulnérables dans les zones touchées par l'invasion acridienne en augmentant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) la capacité de la productivité et agricole</li> <li>(ii) l'accès aux activités « transfert contre travail » dans les zones d'intervention du projet et (iii) en améliorant la capacité du pays à répondre rapidement et efficacement à une crise éligible et aux urgences.</li> </ul> <p><b>COMPOSANTES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Composante A : Restauration et maintenance de la capacité essentielle de Productivité agricole</li> <li>• Composante B : Filets sociaux et protection des populations vulnérables</li> <li>• Composante C : Fonds d'urgence</li> </ul>
-------------------	--------------------------------	--------------	------	---	---	---

						•Composante D : Gestion de projet <b><u>2.1.2)</u></b>
ANO NYM E-a	FID	s.d.	Manuel de procédure pour les ACT - PUPIRV et PURSAPS	6	Les objectifs en termes de ménages bénéficiaires sont de ... 66 400 pour le PURSAPS  <b><u>INTRODUCTION)</u></b>	
						4  Le PUPIRV finance des activités ACT de Juillet 2013 à Décembre 201, tandis que le PURSAPS s'étend de Juin 2014 à Juin 2017. <b><u>2.1.2)</u></b>
				8		 Pour la première vague du site, la priorisation des Fokontany d'implémentation des activités s'effectue par des réunions de priorisation des forces vives (membres du conseil communal, de l'exécutif communal, représentants des fokontany, assistés par d'autres secteurs tels l'agriculture, l'Education et la santé) ...  <b><u>2.2.1)</u></b>
				9		 Dans le cas des ménages aptes au travail, la faible valeur du salaire journalier pour les ACT joue en plus un rôle de filtre et remplit une fonction d'auto-ciblage, dans la mesure où seuls les ménages les plus pauvres ont un intérêt à accepter ce taux journalier.  <b><u>3.1.5.2)</u></b>
				14		

						<p>...2<sup>ème</sup> intervention du mois de Décembre pour une durée de 20 jours en soutien à la période de rentrée scolaire essentiellement.</p> <p><b><u>3.1.6.2)</u></b></p>
ANO NYM E-b	Présidence De la République de Madagascar	Antananarivo	2014	Loi 2014 - 012	1	<p>Des résultats ambitieux qui nécessiteront des moyens suffisants que les ressources propres internes ne pourront pas satisfaire, d'où l'intérêt d'un cadrage juridique de l'endettement qui sera désormais l'outil principal de financement...</p> <p><b><u>INTRODUCTION)</u></b></p>
ANO NYM E-b	FID	s.d.	Fiche technique du PURSAPS			<p>L'activité est éligible... ne doit pas engendrer... d'impacts sur les zones sensibles... forêts tropicales, zones sujettes à érosion...</p> <p><b><u>INTRODUCTION)</u></b></p> <p>Composante A : Restauration de la capacité de production agricole...Composante B : Pourvoir un filet social pour les populations pauvres... Composante C : Fonds de contingence en cas de catastrophes naturelles. Composante D : Gestion du projet.</p> <p><b><u>2.1.3)</u></b></p>
						<p>L'activité est éligible si les impacts et les mesures d'atténuation peuvent être identifiés facilement sans étude d'impact étendue, c'est-à-dire que l'activité</p>

						ACT de doit pas engendrer de...
						<b><u>3.1.7.4)</u></b>
ANO NYM E-c	WORL D BANK GROU P	n.d	s.d	PMT-based social registries. Measuring income and poverty using Proxy Means Tests	1, 2	Proxy Means Test allows us to estimate the income or consumption when precise measurements are unavailable or difficult to obtain. In many situations, we might not be able to tell how much a family earns or spends every month. Even the household members themselves might not be able to tell—they seldom maintain detailed records...
HAS SAN E ABD OUR AHA MAN E, MAI GA DJIB O IBRA HIM		Lomé	2016	Filets Sociaux pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle en Afrique de l'Ouest	5	La protection sociale liée à la sécurité alimentaire et nutritionnelle joue un rôle essentiel dans la réduction de la pauvreté ainsi que l'amélioration de la sécurité alimentaire... ciblage des populations sur la base des critères de vulnérabilité (plutôt que sur la base d'une exposition à un choc) par rapport aux filets sociaux réactifs (pour répondre à des chocs et crises).
					8	<b><u>INTRODUCTION)</u></b>  La vulnérabilité : c'est l'incapacité plus ou moins grande d'un individu, d'un groupe ou d'une collectivité à faire face à un risque.  Le risque : c'est un évènement futur incertain qui, lorsqu'il survient, est nuisible au bien-être et se manifeste comme un « choc ».

						<b><u>3.1.3)</u></b>
FAO		Pakistan	2013	Directive s concernant les programmes de travaux publics:argent-, coupons- et vivres contre-travail.	9	<p>...pour entreprendre des activités de travaux publics dans les zones rurales réside dans son expérience dans une grande variété de contextes agroécologiques, apportant une expertise technique dans des domaines aussi variés que la gestion de l'eau (la construction et la réhabilitation de barrages et bassins d'eau de pluie, des systèmes d'irrigation à petite échelle et des réservoirs d'eau de pluie pour les ménages); la gestion des terres (conservation des sols, boisement, reboisement, stabilisation des dunes de sable); le développement rural (réhabilitation des routes de desserte); la promotion de l'emploi rural décent (possibilités d'emploi meilleures et plus nombreuses dans l'agriculture et les zones rurales); et l'adaptation au changement climatique (terrassements, plantation de variétés tolérantes au sel dans les zones côtières, construction de barrières de protection contre les tempêtes et montées du niveau de la mer).</p> <p><b><u>2.1.1)</u></b></p>

Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme	Antananarivo	2015	Politique national de protection sociale	2	<p>La lutte contre la pauvreté, la vulnérabilité et la précarité est la priorité des priorités du Gouvernement, telle que définie dans la Politique Générale de l'Etat à travers les 22 défis. En particulier, le défi 5 est consacré à « la protection sociale », un outil essentiel pour la réduction de la pauvreté qui s'ajoute à l'amélioration et l'extension de l'accès aux services sociaux de base à travers les défis 6, 8, 14, 19 et 21 entre autres.</p> <p><b><u>INTRODUCTION)</u></b></p>
					15
					<p>Vision</p> <p>La moitié de la couche de la population vulnérable bénéficie d'une couverture de protection sociale efficace d'ici 2030.</p> <p><b><u>1.1.1)</u></b></p>
					<p>10</p> <p>En général elles sont considérées comme un soutien qui permet à la fois de renforcer le capital humain des ménages victimes des chocs et d'éviter leur basculement dans une pauvreté plus profonde. Cette aide peut revêtir deux formes à savoir les transferts monétaires conditionnel et non conditionnel.</p> <p><b><u>3.1.2)</u></b></p>

					7	Les individus vulnérables présentent une probabilité de plus de 50% de tomber dans la pauvreté à court terme. Cette vulnérabilité touche principalement les zones arides du sud, les zones cycloniques, les ménages ruraux, les familles nombreuses, les familles avec plusieurs enfants en bas âges ou les ménages dont le chef est sans instruction ou agriculteur.
					8	Selon l'enquête périodique auprès des ménages en 2010, 81,2% sont classés comme vulnérables, 76,5% de la population vivaient dans la pauvreté
United Nations Economic Commission for Africa	Addis-Abeba	2016	Profil de pays : Madagascar	26	<p><b><u>3.1.3)</u></b></p> <p><b><u>1.1.1)</u></b></p> <p>L'adoption de la politique nationale de protection sociale en 2015 illustre cette ambition qui est de garantir une forme de protection sociale à 50 % de la population malgache d'ici à 2030.</p> <p>Elle passe par le développement de l'assistance aux personnes les plus pauvres (via les transferts monétaires et les travaux à haute intensité de main-d'œuvre), l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, l'assistance aux groupes vulnérables et la consolidation du système contributif de sécurité sociale.</p> <p><b><u>1.1.1)</u></b></p>	

UNI CEF	Antana narivo	2013	UNICEF Madagascar recrute un consultan t internatio nal.	2	La Banque Mondiale appuie un des programmes de filets de protection sociale les plus importants dans le pays à travers le Fond d'Investissement pour le Développement (FID) qui finance un programme d'argent contre travail (ACT) et des infrastructures communautaires.
					<b><u>1.1.2)</u></b>
FAO		2015	Protectio n sociale et agricultur e : Briser le cercle vieux de la pauvreté rurale	2	Le FID a pu répondre de manière efficace aux situations d'urgence récurrentes à Madagascar à travers ces activités.
					<b><u>3.1.4)</u></b>
INST AT	Antana narivo	2014	Enquête nationale sur le suivi des Objectifs du Millénair e pour le Développ ement	25	La protection sociale consiste en un ensemble de mesures par lesquelles : - les pauvres bénéficient d'aides en espèces ou en nature ; - les personnes vulnérables sont protégées des risques ; - les personnes marginalisées jouissent d'une meilleure situation sociale et d'une reconnaissance de leurs droits.
					<b><u>2.1.1)</u></b>
					Au cours des vingt dernières années, Madagascar n'a pas connu d'évolution positive sur le plan de la pauvreté. Selon les données de l'Institut national de la statistique, 71,5 % de la population vivait sous le seuil national de pauvreté en 2012 contre 70 % en 1993.
					<b><u>INTRODUCTION)</u></b>

Merri en, Franç ois- Xavie r		2013	La protection sociale comme politique de développ ement : un nouveau progra me d'action internatio nal.		Jusqu'au début des années 1990, la protection sociale constitue un thème marginal dans la réflexion sur le développement. La raison principale tient à ce que ce thème est associé, soit à la sécurité sociale des pays riches, soit à des programmes d'assurance sociale contributive destinés aux salariés du secteur moderne.
					<b><u>INTRODUCTION)</u></b>
MINI STE RE DE L'ED UCA TION NATI ONA LE		2018	Rentrée scolaire 2015- 2016		Les politiques de protection sociale sont introduites dans les pays en développement essentiellement après la Seconde Guerre mondiale ... La diffusion des modèles bismarckien, beveridgien ou « libéraux » dans les pays indépendants d'Amérique latine et d'Asie et dans les pays colonisés d'Afrique et d'Asie vise essentiellement à couvrir les salariés du secteur public et du secteur privé dit « moderne ».
MINI STE RE DE L'ED UCA TION NATI ONA LE		2018	Rentrée scolaire 2016- 2017		<b><u>3.1.1.1)</u></b>  Rentrée administrative : 21 septembre 2015 Rentrée des enseignants : 28 septembre 2015 Rentrée des élèves : 5 octobre 2015  <b><u>3.1.6.2)</u></b>
MINI STE RE DE L'ED UCA TION NATI ONA LE		2018	Rentrée scolaire 2016- 2017		L'année scolaire 2016/ 2017 commence officiellement ce lundi 03 octobre 2016. Parents, enseignants, membres du personnel administratif et élèves, n'ont pas manqué au rendez-vous.

ONALE						<b><u>3.1.6.2)</u></b>
PNUD			2014	MADAGASCAR		<p>Madagascar, île de l'Océan Indien, s'étend sur une superficie de 590 000 km<sup>2</sup>. Estimée à 23 millions d'habitants en 2014, la population malgache est jeune. En effet, 50% de cette population à moins de 20 ans. Les femmes représentent 50,6% de la population totale et la taille moyenne d'un ménage est de 5,2 personnes. Selon le milieu de résidence, 78% de la population réside en milieu rural et 22% en milieu urbain.</p> <p><b><u>INTRODUCTION)</u></b></p>

## Tables de matières

	Pages
Remerciements .....	i
Résumé .....	ii
Sommaire .....	iii
Table des illustrations .....	iv
Acronyme .....	v
Liste des annexes .....	vi
INTRODUCTION .....	1
1 MATERIELS ET METHODES .....	3
1.1 Matériels .....	3
1.1.1 Justification du choix du thème .....	3
1.1.2 Justification et présentation de la zone d'étude .....	3
1.2 Méthodes .....	3
1.2.1 Démarche de vérification commune aux hypothèses .....	3
1.2.2 Démarche de vérification spécifique aux hypothèses .....	4
1.2.2.1 Démarche de vérification spécifique à l'hypothèse 1 : « Une ACT est une approche de protection sociale qui donne aux ménages vulnérables et très pauvres un moyen de survie et de possibilité d'améliorer leurs situations économiques. » .....	4
a) Démarche .....	4
b) Finalités .....	4
1.2.2.2 Démarche de vérification spécifique à l'hypothèse 2 : « Le ciblage des bénéficiaires est méthodique, atteignant les ménages qui ont vraiment besoin de l'aide. » .....	5
a) Démarche .....	5
b) Finalités .....	5
1.2.2.3 Démarche de vérification spécifique à l'hypothèse 3 : « L'ACT donne des avantages communautaires ainsi qu'individuels » .....	5

a) Démarche.....	5
b) Finalités .....	5
2 RESULTATS .....	6
2.1 L'ACT-PURSAPS .....	6
2.1.1 L'approche ACT .....	6
2.1.2 Le PURSAPS.....	7
2.1.3 Financement du projet .....	7
2.2 Ciblage des bénéficiaires des ACT du PUPSAPS .....	8
2.2.1 Ciblage de la localité .....	8
2.2.2 Ciblage de l'individu .....	10
2.3 Les intérêts concédés de l'ACT du PURSAPS.....	11
2.3.1 Les activités objets d'une ACT .....	11
2.3.1.1 A visée socio-économique .....	12
2.3.1.2 A visée environnementale.....	12
2.3.1.3 A visée productive .....	12
2.3.2 Financement du bénéficiaire.....	13
3 DISCUSSIONS ET RECOMANDATIONS.....	15
3.1 Discussions .....	15
3.1.1 La protection sociale.....	15
3.1.1.1 Historique.....	15
3.1.1.2 Typologie de Protection Sociale .....	15
3.1.2 Assistance sociale .....	16
3.1.3 Pauvreté et vulnérabilité .....	16
3.1.4 Le FID .....	16
3.1.5 Choix des intervenants .....	17
3.1.5.1 Localités.....	17
3.1.5.2 Individus .....	17

3.1.5.3 PMT (Proxy Means Test) .....	17
3.1.6 Périodes de travail ( ACT-PURSAPS) .....	18
3.1.6.1 Par rapport au calendrier cultural.....	18
3.1.6.2 Par rapport à la rentrée scolaire .....	18
3.1.7 Critères d'éligibilité des activités ACT .....	18
3.1.7.1 Critère social .....	18
3.1.7.2 Critère technique.....	18
3.1.7.3 Critère financier .....	18
3.1.7.4 Critère environnemento-social.....	19
3.2 Recommandations.....	19
CONCLUSION .....	21
4 Bibliographie.....	22
Annexes .....	I
Annexe 1 : Les composantes du PURSAPS .....	II
Annexe 2 : Attribution de note à chaque ménage .....	III
Annexe 3 : Couverture géographique du PURSAPS .....	IV
Annexe 4: PMT .....	V
Tables de matières .....	XVIII